

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023



CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 11
État des résultats par projets	Annexe

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Conseil culturel fransaskois incorporé

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Conseil culturel fransaskois incorporé, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Conseil culturel fransaskois incorporé au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de

concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bergeron & Co.

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

Edmonton, AB
28 juin 2023

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Patrimoine Canadien	\$ 423,000	\$ 411,150
SaskLotteries	303,000	293,000
Ministère de l'Éducation	233,133	222,135
Ventes et autres revenus	102,368	79,390
Subventions et allocations diverses (Note 12)	60,694	95,485
Conseil des arts du Canada	35,000	135,000
Remboursements de dépenses	11,887	14,557
Amortissement de apports reportés (Note 10)	6,333	8,472
Adhésions et abonnements	2,264	2,126
Commandites	2,250	1,000
Intérêts	<u>1,870</u>	<u>1,657</u>
	<u>1,181,799</u>	<u>1,263,972</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	489,519	514,554
Honoraires et contractuels (Note 13)	215,262	326,296
Subventions (Note 15)	121,909	138,162
Publicité et promotion	66,080	80,750
Déplacements	62,479	26,692
Location d'équipement	42,381	9,487
Location de bureau (Note 14)	38,892	34,182
Repas et frais de représentation	21,906	10,744
Cotisations et abonnements	17,434	18,067
Téléphone	16,077	18,988
Honoraires professionnels	15,782	22,177
Organisation technique	14,244	5,624
Fournitures	12,557	9,220
Amortissement des immobilisations corporelles	7,968	10,405
Fournitures de bureau	5,535	6,338
Formation pratique	2,156	2,308
Frais bancaires	1,973	1,863
Frais WCB	1,471	1,458
Assurances	1,186	1,529
Intérêts bancaires	<u>146</u>	<u>882</u>
	<u>1,154,957</u>	<u>1,239,726</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ <u>26,842</u>	\$ <u>24,246</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

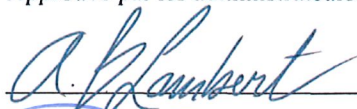

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2023</u>	<u>Total 2022</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 27,220	\$ 60,000	\$ 33,335	\$ 120,555	\$ 96,310
Excédent des produits sur les charges	<u>(1,635)</u>	<u>-</u>	<u>28,477</u>	<u>26,842</u>	<u>24,246</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 25,585</u>	<u>\$ 60,000</u>	<u>\$ 61,812</u>	<u>\$ 147,397</u>	<u>\$ 120,556</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	\$ 392,783	\$ 214,369
Placements à court terme (Note 5)	-	57,188
Créances (Note 4)	60,228	104,999
TPS à recevoir	<u>8,516</u>	<u>10,278</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	461,527	386,834
PLACEMENTS (Note 5)	31,457	31,457
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	24,071	32,038
COLLECTION (Note 7)	<u>22,571</u>	<u>22,571</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>\$ 539,626</u>	<u>\$ 472,900</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 45,673	\$ 82,806
Revenus reportés (Note 9)	<u>325,500</u>	<u>242,150</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	371,173	324,956
APPORTS REPORTÉS (Note 10)	<u>21,056</u>	<u>27,389</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>392,229</u>	<u>352,345</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	25,585	27,220
Actifs nets grévés d'affectation (Note 11)	60,000	60,000
Actif net non-grevé d'affectation	<u>61,812</u>	<u>33,335</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>147,397</u>	<u>120,555</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>\$ 539,626</u>	<u>\$ 472,900</u>

Approuvé par les administrateurs:

 _____, Administrateur
 _____, Administrateur

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	\$ 26,842	\$ 24,246
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7,968	10,405
Amortissement des apports reportés	(6,333)	(8,472)
Intérêts réinvestis	<u>-</u>	<u>(2,420)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	28,477	23,759
 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	12,993	(35,334)
Subventions à recevoir	31,338	(30,595)
Intérêts à recevoir	441	1,349
Frais payés d'avance	-	5,500
Comptes fournisseurs et charges à payer	(37,135)	6,056
Taxes sur les produits et services	1,762	22,148
Revenus reportés	<u>83,350</u>	<u>(55,300)</u>
	<u>121,226</u>	<u>(62,417)</u>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés	<u>-</u>	<u>1,823</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	-	(1,823)
Achats d'oeuvres d'arts	-	(250)
Vente de placement	<u>57,188</u>	<u>-</u>
 Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	178,414	(62,667)
 Encaisse au début de l'exercice	<u>214,369</u>	<u>277,036</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 392,783</u>	<u>\$ 214,369</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil culturel fransaskois incorporé est un organisme sans but lucratif dont le mandat est la coordination de la culture française et d'ateliers incluant des activités artistiques. L'organisme a été constitué en vertu de la Loi « The Non-Profit Corporations Act, 1995 » de la Saskatchewan le 9 janvier 1976.

Le conseil est reconnu comme organisme sans but lucratif selon la Loi sur les impôts donc, il est exonéré d'impôts selon l'article 149.

Les revenus du conseil proviennent principalement, 80% (2022 - 73%) de trois bailleurs de fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations et la dépréciation des actifs à long terme ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les remboursements de dépenses sont constatés à titre de produits au moment où les dépenses sont engagées et sur la base de recouvrement du coût de celles-ci.

Les commandites, ventes et autres revenus, contrats de services et les adhésions sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus, les biens sont transférés ou au moment de l'évènement.

Les intérêts sont constatés à titre de produits selon la méthode de comptabilité d'exercice.

CONSEIL CULTUREL FRANSAKSKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

Instruments financiers

- c) Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions entre apparentés qui sont comptabilisées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable selon le cas. L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les comptes clients, les subventions à recevoir, les intérêts à recevoir, les dépôts à termes et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- d) Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ayant une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	30% Amortissement dégressif
Équipement	20% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Collection

- g) La collection est capitalisée dans l'état de la situation financière, mais elle n'est pas amortie. Les oeuvres sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les oeuvres d'arts sont soumises à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats.

CONSEIL CULTUREL FRANSAKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

Apports reçus sous forme de biens et services

- h) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Répartition des frais de soutien administratifs

- i) L'organisme répartit les coûts de soutien administratif à chaque programme en déterminant la base appropriée pour l'imputation de chaque dépense et applique cette base de façon constante chaque année. Les dépenses telles que les salaires, loyer et les fournitures de bureau sont réparties selon les montants alloués par le bailleur de fonds ainsi qu'en fonction du budget approuvé par le conseil d'administration.

3. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTION

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Encaisse grevée d'affectation externe - Subventions	\$ 320,500	\$ 242,150
Encaisse grevée d'affectation externe - Marge de crédit	50,000	-
Encaisse grevée d'affectation interne - Fonds d'éventualité	<u>60,000</u>	<u>60,000</u>
Total de l'encaisse affecté	430,500	302,150
Encaisse non-grevée d'affectation	<u>(37,717)</u>	<u>(87,781)</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 392,783</u>	<u>\$ 214,369</u>

4. CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	\$ 41,034	\$ 54,026
Subventions à recevoir	18,642	49,980
Intérêts à recevoir	<u>552</u>	<u>993</u>
	<u>\$ 60,228</u>	<u>\$ 104,999</u>

5. PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<i>Court terme</i>		
Dépôt à terme échéant en août 2022, portant intérêt à 0,97 %	<u>-</u>	<u>57,188</u>
<i>Long terme</i>		
Dépôt à terme échéant en Décembre 2026, portant intérêt à 1,35 %	\$ 31,407	\$ 31,407
Parts sociales - Coopérative des publications fransaskoises	<u>50</u>	<u>50</u>
	<u>\$ 31,457</u>	<u>\$ 31,457</u>

Les dépôts à terme sont donnés en garanties de la carte de crédit et de la marge de crédit. Voir la note 8.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2023</u>	<u>2022</u>
Matériel informatique	\$ 42,914	\$ 31,992	\$ 10,922	\$ 15,603
Équipement	<u>26,847</u>	<u>13,698</u>	<u>13,149</u>	<u>16,435</u>
	<u>\$ 69,761</u>	<u>\$ 45,690</u>	<u>\$ 24,071</u>	<u>\$ 32,038</u>

7. COLLECTION

L'organisme détient une collection permanente d'objets d'arts qui vise à promouvoir et supporter les artistes fransaskois. Au cours de l'exercice, aucune dépense a été encouru pour la conservation de cette collection.

8. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'organisme possède une carte de crédit au montant autorisé de 25 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %.

De plus, l'organisme possède une marge de crédit au montant autorisé de 70 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 %.

Les deux (2) facilités de crédit sont garanties par les dépôts à terme et encaisse. Voir les notes 3 & 5.

Le taux préférentiel du prêteur est de 6,70 % au 31 mars 2023.

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Ministère de l'Éducation	\$ 90,650	\$ 316,483	\$ 233,133	\$ 174,000
SaskLotteries	146,500	303,000	303,000	146,500
Commandites	-	7,250	2,250	5,000
Fondation pour la langue française	<u>5,000</u>	<u>-</u>	<u>5,000</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 242,150</u>	<u>\$ 626,733</u>	<u>\$ 543,383</u>	<u>\$ 325,500</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

10. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les immobilisations et les apports affectés à laquelle des immobilisations de l'organisation ont été acheté. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Balance d'ouverture	\$ 27,389	\$ 34,038
Subvention reçu	-	1,823
Montants amortis au revenu	<u>(6,333)</u>	<u>(8,472)</u>
Balance de fermeture	<u>\$ 21,056</u>	<u>\$ 27,389</u>

11. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration de la société a affecté un montant total de 60 000\$ pour créer un fond d'éventualité. Ces fonds grevés d'affectation interne ne peuvent être utilisés pour aucune autre raison sans l'approbation du conseil d'administration.

12. SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS DIVERSES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
MusicAction	\$ 20,250	\$ 20,250
Coup de coeur francophone	14,240	21,218
Fédération culturelle canadienne-française	6,500	21,500
Jeunesse Canada au travail	5,704	5,984
Réseau national des galas	5,000	9,040
Fondation pour la langue française	5,000	-
SQRC	2,000	7,000
Fonds Dialogue	2,000	-
Fondation Fransaskoise	-	5,000
Service Canada	-	3,493
Radio-Canada	<u>-</u>	<u>2,000</u>
	<u>\$ 60,694</u>	<u>\$ 95,485</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Durant l'exercice financier, des honoraires au montant de 3 225 \$ (2022 - 380 \$), ont été versés à des membres du conseil d'administration pour leur obligation d'assister à certains événements de représentation. Des cachets d'artiste ont été versés pour un montant de 625 \$ (2022 - 300 \$). Des prix et subventions leur ont aussi été accordés au montant de 425 \$ (2022 - 394 \$).

Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023

14. ENGAGEMENTS

Après la fin de l'année, l'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour la location d'espaces du bureau échéant en mars 2025. les loyers minimums futurs totalisent 31 529 \$ et comprennent les versements suivants :

2024	\$ 15,079
2025	<u>16,450</u>
	<u>\$ 31,529</u>

15. SUBVENTIONS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Subventions scolaires et de diffusions	\$ 49,600	\$ 89,672
PAMA	48,550	23,945
PAA	<u>23,759</u>	<u>24,545</u>
	<u>\$ 121,909</u>	<u>\$ 138,162</u>

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit :

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les comptes clients, les subventions à recevoir et les intérêts à recevoir.

Risque de liquidité :

L'organisme est exposé à un risque de liquidité est principalement en l'égard à ses comptes fournisseurs et charges à payer.

17. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conforme à la présentation adoptée de l'exercice considéré.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

États des résultats par projets

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

	Fonctionnement	Réseau scolaire	Diffusion des arts	Festival Fransaskois	Services aux artistes	Programme de financement	TOTAL 2023
PRODUITS							
Patrimoine Canadien	\$ 193,468	\$ -	\$ 121,650	\$ 91,500	\$ 16,382	\$ -	423,000
SaskLotteries	142,341	-	30,000	35,000	22,679	72,980	303,000
Ministère de l'Éducation	48,400	180,660	-	-	4,073	-	233,133
Ventes et autres revenus	2,995	3,129	83,962	11,565	717	-	102,368
Subventions et allocations diverses (Note 12)	7,704	11,500	16,240	-	25,250	-	60,694
Conseil des arts du Canada	-	-	-	35,000	-	-	35,000
Remboursements de dépenses	4,165	7,080	-	-	-	642	11,887
Amortissement des apports reportés (Note 10)	6,333	-	-	-	-	-	6,333
Adhésion et abonnements	1,500	764	-	-	-	-	2,264
Commandites	-	-	500	250	1,500	-	2,250
Intérêts	1,870	-	-	-	-	-	1,870
Total des produits	408,776	203,133	252,352	173,315	70,601	73,622	1,181,799
CHARGES							
Salaires et charges sociales	268,325	103,355	83,111	6,981	26,214	1,533	489,519
Honoraires et contractuels (Note 13)	10,274	25,018	90,091	64,865	24,084	930	215,262
Subventions (Note 15)	-	19,250	31,500	-	-	71,159	121,909
Publicité et promotion	2,565	31,804	7,722	19,289	4,700	-	66,080
Déplacements	8,500	7,502	9,359	34,676	2,442	-	62,479
Location d'équipement	3,863	487	6,263	27,794	3,974	-	42,381
Location de bureau (Note 14)	32,545	300	787	3,163	2,097	-	38,892
Repas et frais de représentation	7,316	2,102	3,322	5,108	4,058	-	21,906
Cotisations et abonnements	11,281	3,170	2,983	-	-	-	17,434
Téléphone	14,014	994	1,069	-	-	-	16,077
Honoraires professionnels	15,782	-	-	-	-	-	15,782
Organisation technique	384	300	2,823	7,812	2,925	-	14,244
Fournitures	994	6,121	2,169	3,187	86	-	12,557
Amortissement des immobilisations corporelles	7,968	-	-	-	-	-	7,968
Fournitures de bureau	3,186	1,979	370	-	-	-	5,535
Formation pratique	1,200	-	956	-	-	-	2,156
Frais bancaire	1,235	87	42	581	28	-	1,973
Frais WCB	1,471	-	-	-	-	-	1,471
Assurances	1,186	-	-	-	-	-	1,186
Intérêts bancaires	146	-	-	-	-	-	146
Total des charges	392,235	202,469	242,567	173,456	70,608	73,622	1,154,957
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	\$ 16,541	\$ 664	\$ 9,785	\$ (141)	\$ (7)	\$ -	\$ 26,842